

# Sylviculture du chêne-liège : directives de l'Office national des forêts dans le Var

Émile VIGNES\*

## Généralités

**E**n zone cristalline, compte tenu : – de l'incertitude actuelle sur les essences et les traitements en ce qui concerne les essences indigènes (avenir des semis de pins maritimes par exemple) et l'adaptation des essences pouvant être introduites (l'Inra en est encore au stade de la recherche sur les essences et les provenances), – des bonnes potentialités forestières (sols relativement riches, pluviosité abondante bien que mal répartie) principalement dans les Maures, – d'une certaine protection déjà acquise contre les incendies, un objectif de production à long terme paraît s'imposer en adoptant toutefois une sylviculture transitoire visant principalement à traiter en suberaie (production de liège) les peuplements de densité suffisante et à restaurer, dans les parties les plus sensibles (versant sud, sols peu profonds) la forêt climacique (chêne-liège, chêne vert) de densité (notamment en rejets) non négligeable; c'est la rénovation systématique de la chênaie par recépage. Cette technique qui, pour le moment, renonce à toute recherche de production, donc de rentabilité et de profit, a pour but dans une phase transitoire (en attendant la possibilité technique et financière de réintroduction d'essences productives, résineuses vraisemblablement) de revenir à la forêt climacique de chênes-lièges etverts pour assurer à la fois la couverture du sol (contre l'érosion) et la reconstitution d'un paysage boisé, ceci dans les plus brefs délais, aux moindres frais et sur la plus grande surface possible. Cette technique de rénovation consiste à revigorir et rajeunir les semis et les rejets de chênes enfouis dans le maquis et les arbres adultes mal conformés, par ce recépage systématique des jeunes, sélectif des adultes tarés, mal formés (dominés, incendiés, broutés) accompagné d'un démaquisage limité autour de chaque sujet récépé.

La production doit aussi permettre de reconstituer en feuillus ou résineux en versant sud, quand les sols sont peu



Forêt de chênes-lièges. Photo G. D.

profonds, si l'ensouchemen en chênes est insuffisant,

Elle doit enfin viser à enrichir la suberaie claire, en sol profond et exposition nord, de façon disséminée par des essences résineuses productives (cèdre de l'Atlas en îlot ou lignes, autres essences sur indication de l'Inra).

## Chêne liège (Peuplements INF: E1-E9-F3-M1)

### La suberaie : traitement normal

Le peuplement actuel comporte plus de 150 réserves à l'hectare dans l'étage dominant, bien venantes, bien réparties, dominant un maquis d'importance variable mais plutôt assez limité. Exposition (sud) et sol (peu profond) sont peu propices à l'introduction d'essences de production. On désire maintenir le traitement en suberaie pleine, susceptible en principe de régénération naturelle. Les peuplements sont traités en futaie irrégulière avec l'objectif de renouvellement et de la récolte du liège.

Le renouvellement (si possible naturel, par semis ou à la rigueur rejets, à défaut artificiel par plantation) s'effectue par exploitation des arbres adultes arrivés à l'âge d'exploitabilité. Ce rajeunissement, souvent négligé, s'impose

pour assurer la pérennité de cette essence, de même que les soins culturaux (recépage, dégagement de cépées, dépressage) souvent également négligés.

Compte tenu des conditions écologiques et de la production recherchée (liège de 30 mm d'épaisseur contenant 15 % de liège bouchonnable), l'âge d'exploitabilité moyen peut être fixé à 113 ans, ce qui correspond à une première levée à 40 ans (circonférence 70 cm) suivie de 6 autres levées tous les 12 ans. La récolte de liège s'effectue, de préférence, compte tenu des conditions économiques actuelles, par la méthode des coupons réglés dans laquelle, dans un coupon, le liège est levé à chaque passage sur tous les arbres « levables ». La levée des lièges s'effectue par contenance en fonction d'un état d'assiette prévoyant les dates de passage dans chaque coupon. La surface des coupons est déterminée pour que la récolte des lièges en provenant soit aussi régulière que possible par année. Il est souhaitable qu'ils soient aussi dispersés que possible pour leur parcours successif afin de réduire les conséquences d'un incendie survenant sur les arbres levés. Une surface de 10 à 25 ha paraît convenable.

Dans une suberaie régulièrement exploitée, la rotation moyenne entre deux récoltes est de 12 ans. Actuellement (long abandon des levées de liège, arbres peu vigoureux suite à un couvert trop dense, supérieur à 60 %), cet âge

serait plutôt de 15 ans (pour une épaisseur de 30 mm). Pour un arbre donné, les opérations de levées comprennent initialement la mise en valeur ou démasclage : c'est la première levée (liège « mâle ») lorsque l'arbre atteint 70 cm de tour à 1 mètre du sol, soit vers l'âge de 40 ans; ensuite 6 levées successives ultérieures (liège « de reproduction ») intervenant tous les 12 ans et portant sur tous les arbres démasclés ou levés 12 ans auparavant. La hauteur des levées est fixée à deux fois la circonférence sur écorce à 1 mètre du sol (actuellement, ce coefficient devrait être inférieur à 2, compte tenu de la faible vigueur des arbres à cimes trop serrées).

Les exploitations d'arbres s'effectuent également par contenance en application d'un état d'assiette. La dernière récolte de liège ayant eu lieu l'année N ( $40 + 6 \times 12 = 112$  ans), il y a lieu de prévoir :

- l'année N+1 : la coupe des arbres dépérissants ou ayant atteint l'âge d'exploitabilité de 113 ans,
- l'année N+5 : la sélection des rejets (dépressage) sur les souches recépées l'année N+1 en ne laissant qu'un ou deux rejets.

D'après le CRPF (1987), la surface couverte ne devrait pas dépasser 60 % (sinon la production en liège diminue, la régénération naturelle se raréfie), ce qui n'est pas le cas de la suberaie varoise actuelle (trop d'arbres de gros diamètre) et la répartition idéale du nombre de tiges à l'hectare serait la suivante :

- 0 à 50 cm : 290,
  - 51 à 80 cm : 70,
  - 81 à 110 cm : 30,
  - 111 à 140 cm : 20,
  - + de 140 cm : 15,
- donc 290 de 0 à 50 cm et 135 (maximum) de 51 cm et plus.

### Traitements de la suberaie incendiée

Deux cas sont à considérer :

– cas des arbres sains et non démasclés avant incendie : environ 2 à 3 mois après le passage du feu, les houppiers reverdisent et les arbres survivent,

– cas des arbres démasclés ou des arbres en mauvais état sanitaire avant incendie : procéder au recépage, puis, 4-5 ans après, à un dépressage des brins sur les souches.

### Rénovation de la suberaie

Le peuplement actuel comporte moins de 150 réserves à l'hectare dans l'étage dominant, bien venantes, ou 150 réserves mal réparties, dominant un maquis occupant des trouées dans un peuplement de chênes, où le nombre de cépées est supérieur à 100 à l'hectare. Exposition (sud) et sol (peu profond) sont peu favorables à l'introduction

d'essences de production. On désire maintenir le traitement en suberaie et l'ensouchemen est suffisant pour espérer reconstruire une futaie par recépage.

On procède au traitement soigné de 100 cépées au minimum (sélectionnées) par hectare de maquis (ou par hectare de trouées en futaie clairierée). Une part importante du coût correspond à la recherche des sujets à traiter, il y a donc intérêt à traiter un nombre limité de brins sélectionnés. Le recépage est effectué non seulement sur les semis et rejets, mais aussi sur les chênes incendiés, dépérissants ou mal venants de moins de 60 cm de tour à 1 m du sol. Il est accompagné d'un piochage et démaquisage (dessouchage sur un rayon de 1 m).

Un dépressage (maintenant le rejet le plus vigoureux) est effectué 4 à 5 ans après le recépage (Maures). Coût de l'opération : norme 21, régénération naturelle chêne-liège 1 et 2 : 3 000 F et 1 500 F/ha (1983) soit : 30 F et 50 F par arbre (1983), selon qu'il y a ou non dépressage.

### Reconstitution de la suberaie

Le peuplement actuel comporte moins de 150 réserves à l'hectare dans l'étage dominant, bien venantes, ou 150 réserves mal réparties, dominant un maquis occupant des trouées dans un peuplement de chênes, où le nombre de cépées est inférieur à 100 à l'hectare. On désire maintenir le traitement en suberaie, mais une reconstitution est localement considérée comme nécessaire pour maintenir un état boisé suffisant.

Pente de moins de 15 % : décapage du maquis (rejet des andains latéralement, en courbe de niveau), sous-solage en courbe de niveau en deux passes : à 1 trait à 0,30 m de profondeur sur la ligne de plantation à l'écartement de 4 m, et à 3 dents (rootage) à 0,40 m de profondeur (perpendiculaire à parallèle aux lignes de plantation selon que la pente est inférieure ou supérieure à 10 %).

#### Essences :

- en versant nord : cèdre, sapins de Nordmann et de Céphalonie, pin laricio de Corse,
- en versant sud : pin pignon, sapin de Céphalonie, cypres sempervirens et d'Arizona.

Densité : 1 100 plants/ha 1-0-G.  
Norme : régénération artificielle cèdre 2 : 16 300 F (1983).

Pente de plus de 15 % : ouverture de banquette (profil longitudinal 5 %). Largeur de la bande 6 à 8 m – 2 traits de ripper écartés de 4 m – 1 trait de rooter (3 dents – 0,60 m de profondeur) dans l'axe de la banquette – plants espacés de 2,50 sur la ligne – 100 plants/ha 1-0-G. Protection contre le gibier.

Norme : régénération artificielle – cèdre 4 : 3 600 F/km (1983). Dans les deux cas, le traitement est celui de la futaie irrégulière.

### Enrichissement de la suberaie

Cette technique utilisant l'introduction, limitée au départ, de résineux présentant une forte capacité de dissémination naturelle, sera réalisée en exposition nord, sur sols profonds.

Elle permet de disposer d'une alternative « résineux » sans nuire au peuplement existant de chêne-liège. Elle utilisera les essences suivantes : cèdre principalement, et éventuellement pin laricio, sapins Nordmann et de Céphalonie. A partir de semenciers convenablement installés, on peut obtenir un peuplement complet issu de semis naturels, par colonisation (avec l'aide du vent) des stations optimales de site. Deux types de dispositifs peuvent être envisagés :

– bande de dispersion : rideaux linéaires destinés à essaimer dans la partie sous le vent, implantés autant que possible perpendiculairement aux vents dominants, sur les lignes de crêtes. Techniques et coût (paragraphe précédent). Plants 1-0-G (sur traits de ripper) espacés de 2,5 m,

– placeaux de dispersion : implantés régulièrement, répartis sur la surface traitée par maillage carré à partir de layons directeurs. 1 à 2 placettes par hectare de 1 à 2 ares chacune : démaquise manuellement (12 plants 1-0-G) par placette dans potets à la main (épierrés) ou à la tarière. Protection contre le gibier par manchon de grillage : norme régénération naturelle cèdre 3 : 2 100 F placette/ha (1983).

E. V.



Taille d'entretien après débroussaillement.  
Photo F. B.